

Compte-rendu du Conseil municipal de Cournols du 7 septembre 2021.

L'an deux mille vingt et un, le mardi 7 septembre, les membres composant le conseil municipal de la commune de Cournols, dûment convoqués le 23 août, se sont réunis en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Philippe TARTIERE, Maire.

Présents : Philippe TARTIERE, Dominique CHATRAS, Nicolas COMBY, Sylvain BARRAT, Frédéric BOIVIN, Élia CALE, Catherine LADEVIE, Bruno MAUGUE, Amaury ROUGET, Bruno SAMSON, Marine TARTIERE.

Excusé : Néant

Secrétaire de séance : Père Bruno SAMSON.

La séance est ouverte à 20 h30.

Les points suivants ont été abordés selon l'ordre du jour.

1. – Solaire Dômes : plan de financement.

Le projet est prévu sur le local pompier et le local bascule, au lieu du foyer rural.

En qualité de coordinateur du groupement de commande, MondArverne a organisé une consultation pour la réalisation de centrales photovoltaïques en toitures, et devant permettre d'équiper 26 bâtiments communautaires et communaux.

Dépense : 20.513,98 € ; recettes (subvention) : 5.000 €. Autofinancement : 15 513.98€ avec une estimation d'un retour annuel entre 1.200 € et 1.400 €.

– *Délibération favorable à l'unanimité.*

2. – Modification des statuts du SIEG 63.

Créé le 14 mars 1947. Cette révision prévoit notamment le changement de nom : « Territoire d'énergie Puy-de-Dôme ». et aussi la prise en compte de la fusion de certaines communes et de nouvelles communes adhérentes.

– *Délibération favorable à l'unanimité.*

3. – D.I.A. parcelles AB 234 / 235 /236 237.

Information sur la DIA (déclaration d'intention d'aliéner) reçue en mairie le 19 juillet 2021, pour un bien cadastré AB 234,235,236,237,d'une surface de 273 m² situé rue des Coustilles ,

Pas de préemption par la commune.

– *Délibération favorable à l'unanimité.*

4. – Taxe foncière sur propriétés bâties.

Suite aux dispositions de l'article 1383 du code général des impôts permettant au conseil municipal de limiter l'exonération de deux ans de taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles , additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements. Il est proposé de limiter l'exonération de deux ans de la TFPB.

– *Délibération favorable à l'unanimité.*

5. – Questions diverses.

Projet de classement du site de la Montagne de la Serre.

Le projet découle de l'inscription du bien UNESCO à l'été 2018 et de la demande du comité du patrimoine mondial de protéger la Montagne de la Serre. Les réflexions et études menées par l'état en 2019 et 2020 ont conclu à la pertinence du projet. Le site classé est un outil de protection et de reconnaissance nationale. Le projet de classement vise à protéger 3 coulées de lave parallèles, en s'appuyant sur le périmètre UNESCO et en excluant les secteurs d'urbanisation récente ou projetée. Nous concerne essentiellement sur Randol et le nord du territoire. Doit être réalisé fin 2022.

PLUI :

Le règlement est en cours de rédaction, et proposé aux communes avant fin décembre.

Station d'épuration :

Faucardage le 23 octobre à 8 h.

École :

La cuisine a été refaite durant l'été. 154 élèves inscrits en augmentation par rapport à l'année précédente. Une nouvelle enseignante a rejoint l'équipe.

Prochain Conseil : mardi 12 octobre à 20h

- La séance est levée à 22h00.**